

ARRETE N°2022/11/DGARM/DRH/226

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX  
AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL  
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

**Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;**

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 07 avril 2022.

**ARRETE**

**Article 1er :** Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Principal, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1- Miguel VAN DER STRAETEN	Ingénieur échelon 4 depuis le 07/10/2018	01/12/2020

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 05 NOV. 2022

Le Président de CAP Excellence

Eric JALTO

